

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 290 portant suppression du grade de commis de 4e classe dans la hiérarchie du personnel local des Postes et des Télégraphes.

n° 290

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 juin 1912

Numéro JO
n° 191 du 01/10/1912

Date du numéro
1 octobre 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 28 janvier 1911, portant réorganisation du service des Postes et Télégraphes : Le Conseil d'Administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est supprimé, dans la hiérarchie du personnel local des Postes et des Télégraphes, le grade de commis de 4e classe, Art. 2 — Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 15 août 1912, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.

PASCAL